



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Autorisations de programme / crédits de paiement – exercice 2024**

**N° 008.04.2024**

**Rapporteur :**  
**Martine MARECHAL**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 28 mars 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 23

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE,

#### Absents excusés

Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FEVRIER  
Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Jean-Louis CLAUZEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-008042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Les autorisations de programme permettent d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité financière des opérations et de ne prévoir que les montants correspondant. Il s'agit de formaliser un engagement pluriannuel en accord avec le principe d'annualité du budget.

Conformément au code général des collectivités territoriales et au règlement budgétaire et financier de la commune de Revel, les créations et révisions des autorisations de programmes sont présentées au conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Cette révision traduit l'ensemble des mouvements affectant les autorisations de programme et leur crédits de paiements.

Sur proposition de Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de valider les montants des autorisations de programme actualisés :

Réhabilitation de la halle et du beffroi

Le coût de l'opération actualisé s'élève à 2 600 000 € (+200 000 €). La répartition des crédits de paiements est révisée.

Autorisation de programme	2 600 000,00			
Crédits de paiements	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	947,64	38 169,36	772 545,60	1 788 337,40

Réaménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle

La répartition des crédits de paiements est révisée.

Autorisation de programme	5 100 000,00					
Crédits de paiements	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
	463,68	84 012,00	38 961,59	60 000,00	2 400 000,00	2 516 562,73

Réaménagement du square Gabolde et de ses abords

Le coût de l'opération actualisé s'élève à 1 050 000 € (+180 000 €). La répartition des crédits de paiements est révisée.

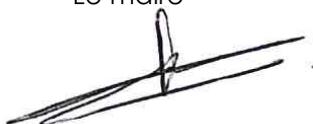
Autorisation de programme	1 050 000,00			
Crédits de paiements	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
	840,00	0,00	289 798,65	759 361,35

Ainsi, la somme des crédits de paiements pour 2024 s'élève à 1 591 906,95 €.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 5 avril 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-008042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024  
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance



François LUCENA